



L'essentiel du conseil communautaire

16/12/2025

Salle des fêtes - Pageas

Les élus du conseil communautaire ont adopté à l'unanimité l'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

La séance débute par l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2025.

FINANCES

Avec un retour à l'équilibre du budget annexe « SPANC », les frais de personnel administratif venant en appui au service payés sur d'autres budgets vont pouvoir être remboursés aux budgets correspondants dès l'exercice 2025. Pour cela une décision modificative est nécessaire.

Deux autres décisions modificatives sont adoptées afin de transférer l'emprunt contracté pour l'acquisition des terrains de la future zones d'activités de Betour (Janailhac) du budget principal vers le budget annexe Zone d'activités de Betour. Le conseil a également autorisé une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 afin de réaliser l'aménagement de la zone.

Une convention relative à un fonds de concours est établie entre la Communauté de communes et la commune de Saint-Priest-Ligoure pour les travaux que la commune a engagé sur un ensemble immobilier comprenant Le comptoir et la future médiathèque intercommunale. La Communauté de communes participera à hauteur de 31 498,95 € maximum.

RESSOURCES HUMAINES

À la suite de différentes évolutions de carrière et des mouvements en 2025, le tableau des effectifs et l'organigramme de la collectivité sont mis à jour.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Depuis l'annualisation de la redevance des contrôles périodiques instaurée en 2024, le budget du SPANC a retrouvé un équilibre ce qui permet une révision à la baisse de la grille tarifaire.

TARIFS		2025	2026
Contrôle de bon fonctionnement et entretien		22 € / an	22 € / an
Contrôle du neuf	Conception	130 €	80 €
	Réalisation	130 €	100 €
Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière		200 €	190 €
Suivi vente immobilière - Pénalité		470 €	470 €

Le Président précise que cette révision des tarifs a pour objectif de maintenir un équilibre budgétaire du SPANC sans pénaliser les usagers.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Après une présentation des coûts 2026 du SYDED87 montrant que malgré des actions de maîtrise de ces coûts, de nouvelles hausses s'imposent (par exemple + 9% pour le traitement des ordures ménagères du fait de l'augmentation des coûts de ces traitements et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes-TGAP) le conseil communautaire vote la proposition de reconduction des tarifs 2025 sans augmentation en 2026. Cette décision est possible grâce une maîtrise interne des coûts et

à la mobilisation d'excédents budgétaires antérieurs liés à la bonne gestion du service. Toutefois Christian DESROCHES, Vice-président, indique que les années à venir connaîtront des augmentations contraintes et significatives, comme notamment l'augmentation de la TGAP ou les coûts liés au financement du futur « incinérateur » de Limoges.

CHARTRE INTERCOMMUNALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La charte se veut un outil partagé et au service des communes. Elle résulte d'un travail de 2 ans au sein de la commission Transition écologique et énergétique et trouve sa genèse grâce aux retours de plusieurs communes qui souhaitent mieux comprendre les enjeux du développement des énergies renouvelables (ENR) et disposer d'un outil pour discuter avec les développeurs.

Les objectifs de la charte :

- Encourager et maîtriser le développement des ENR, en favorisant des projets adaptés au territoire intercommunal,
- Avoir un cadre territorial partagé,
- Appuyer les Communes dans leurs décisions,
- Permettre une meilleure intégration, avec des projets de qualité,
- Favoriser les retombées économiques locales,
- Mieux se coordonner et faciliter les échanges.

Cette charte doit favoriser les discussions et négociations avec les développeurs pour les projets d'ENR soient co-construits et qu'ils apportent une vraie plus-value à notre territoire via par exemple le développement de l'autoconsommation collective. C'est pourquoi, des préconisations sont faites par énergie En plus de la charte, des outils d'analyse adaptés au territoire et à la disposition des communes apporteront une vision plus objective de ces projets. Les Communes sont invitées à signer la charte afin de partager cet outil au service du territoire.

MAINTIEN DE LA PRÉSENCE POSTALE

Sur les cinq bureaux de Poste actuels du territoire, le groupe La Poste a annoncé sa volonté d'en fermer trois : Bussière-Galant, Châlus et Flavignac. Les élus déplorent cette volonté de La Poste et souhaitent que la collectivité s'engage pour maintenir la présence postale. C'est pourquoi les élus valident la création de 3 agences postales intercommunales. À Châlus, une Maison des services regroupera France services, l'agence postale intercommunale, l'espace de vie social l'Envolée et la maison du Département. Dans chacune des deux autres communes, 1 agent assurera une présence postale de 12 h par semaine et une permanence « avancée » France Services. Pour rappel, la Communauté de communes gère déjà 3 agences postales mutualisées avec des médiathèques. Ce projet est prévu pour l'été 2027.

AIDES AU TITRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Dans le cadre du Programme départemental de l'habitat (PDH), la Communauté de communes a accompagné 1 nouveau dossier de rénovation énergétique pour un montant de 500 €.